

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration

Le 4 juin 2025 – 13 h 00 à 16 h 00

Le 5 juin 2025 – 9 h 00 à 12 h 00

Salle du conseil d'administration du bureau principal / Plateforme MS Teams

Présents : Mel Norton (président du conseil), Brooke DeLong (vice-présidente du conseil), Jason Green, Mike MacMullin, Jim Stanley, Chantal Lafleur, Gaëtan Guérette, Denny Vautour, Adam Donnelly et Tim Petersen (président et chef de la direction).

Absences : Personne.

Membres du personnel présents : Lee Bell-Smith (avocat général et secrétaire général), Carolyn MacDonald (vice-présidente à la Stratégie et aux finances), Laragh Dooley (vice-présidente aux Gens et à la culture), Lisa Walker (dirigeante principale de l'information), Matthew Hachey (avocat-conseil) et Courtney St. Peter (agente de liaison avec le conseil d'administration).

Invités : Joanne Hay (directrice du Service de santé et de sécurité, Unifor), Malcolm Campbell (membre d'Unifor), Jennifer Murray (directrice de la région de l'Atlantique, Unifor), Lon Tiggelaar (Linea Solutions), Janet MacEachern (Association des commissions des accidents du travail du Canada) et Caitlin Crowley (MNP).

1. Adoption de l'ordre du jour

Le conseil d'administration examine l'ordre du jour de la réunion des 4 et 5 juin 2025, tel qu'il figure dans les documents de la réunion.

Sur motion dûment présentée et appuyée, il est unanimement résolu que :

Le conseil approuve l'ordre du jour de la réunion des 4 et 5 juin 2025 tel qu'il a été présenté.

2. Bienvenue à la nouvelle vice-présidente du conseil

Le président du conseil, ainsi que le conseil d'administration, souhaitent la bienvenue à la nouvelle vice-présidente du conseil, Brooke DeLong.

3. Moment de sécurité

Le conseil discute de l'importance d'avoir le courage d'aborder les situations dangereuses; « vous voyez quelque chose, vous dites quelque chose ».

4. Déclaration de conflit d'intérêts

Le président du conseil demande si des membres avaient déclaré un conflit d'intérêts. Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

5. Adoption du procès-verbal de la réunion des 18 et 19 mars 2025

Le conseil examine le procès-verbal de la réunion des 18 et 19 mars 2025, tel qu'il figure dans les documents de la réunion.

Sur motion dûment présentée, appuyée et adoptée, il est unanimement résolu que :

Le conseil approuve le procès-verbal de la réunion des 18 et 19 mars 2025, tel qu'il a été présenté.

6. Résolutions en bloc

a. Plan de travail de 2025

Le conseil examine le plan de travail de 2025, tel qu'il figure dans les documents de la réunion.

Sur motion dûment présentée, appuyée et adoptée, il est unanimement résolu que :
Le conseil reçoive le plan de travail de 2025 à titre de renseignement.

b. Mise à jour de la lettre de mandat

Le conseil examine la mise à jour de la lettre de mandat, tel qu'elle figure dans les documents de la réunion.

Sur motion dûment présentée, appuyée et adoptée, il est unanimement résolu que :
Le conseil reçoive la mise à jour de la lettre de mandat à titre de renseignement.

7. Modernisation

a. Rapport d'étape mensuel au conseil

La vice-présidente aux Gens et à la culture donne un aperçu des progrès mensuels de modernisation, tel qu'il figure dans les documents de la réunion.

Un membre souligne les dates d'achèvement et le fait de s'assurer que tous les systèmes s'intégreront les uns aux autres. M^{me} Dooley affirme au conseil qu'à ce jour, il n'y a eu aucun problème d'intégration ou de mise en œuvre de système, et indique que le personnel prévoit quelques obstacles, comme le ferait tout organisme. M^{me} Crowley ajoute que Travail sécuritaire NB a pris le temps nécessaire pour assurer une mise en œuvre réussie et a commencé à gérer les risques d'intégration dès le début.

Un autre membre demande si la direction s'attendait de communiquer les leçons tirées des efforts de modernisation de Travail sécuritaire NB. M^{me} Dooley indique que oui, on prévoit présenter les leçons apprises au prochain trimestre.

b. Mise à jour de la mise en œuvre du système SPARC

La directrice principale de l'information présente une mise à jour sur la mise en œuvre de SPARC, telle qu'elle figure dans les documents de la réunion.

Un membre demande s'il est possible de fournir un diagramme au conseil montrant où en est l'avancement et où il mène. La vice-présidente aux Gens et à la culture souligne qu'il est bon de fournir un diagramme à la fois au conseil et au personnel.

Un autre membre demande s'il est possible d'obtenir des précisions sur les dépenses et les coûts liés à la modernisation, et M^{me} Dooley indique qu'elle s'en chargera.

c. Vérification : Rapport d'étape sur la modernisation 2025 – Processus automatisé de production de rapports

Le conseil examine le rapport d'étape sur la modernisation 2025 – Vérification du processus automatisé de production de rapports, tel qu'il figure dans les documents de la réunion.

d. Vérification : Vérification de la gouvernance de la modernisation 2024 – Examen de la structure du conseil

Lon Tiggelaar de Linea Solutions fait une présentation sur la vérification de la gouvernance de la modernisation 2024 – Examen de la structure du conseil d'administration.

M. Tiggelaar indique que chaque trimestre, le conseil pourrait consacrer 45 minutes à une discussion ciblée. Il souligne qu'il est important que le conseil reste axé sur l'enquête et encourage les membres à ne pas hésiter à poser des questions. Bien que la vérification interne soulève des sujets importants, M. Tiggelaar suggère qu'il faudrait préciser le niveau approprié de détail et d'attention, en maintenant les discussions à un niveau stratégique. Il souligne que définir cette portée de façon rigoureuse ajoutera de la

valeur et qu'il est important que le conseil obtienne l'information au bon moment plutôt que de se fier uniquement à des experts-conseils. Il ajoute que des réunions spéciales du conseil sur certains sujets pourraient être avantageuses. Il encourage le conseil à considérer, au cours des 90 à 180 prochains jours, quelles questions pourraient surgir et si des sujets liés à l'éducation devraient être intégrés à l'ordre du jour.

Le président et chef de la direction accepte d'ajouter 45 minutes à l'ordre du jour du conseil sur le sujet de l'éducation et indique que le personnel présentera une liste de sujets éducatifs aux fins d'approbation du conseil.

Sur motion dûment présentée, appuyée et adoptée, il est unanimement résolu que :
Le conseil reçoive la mise à jour sur la modernisation à titre de renseignement.

Présentation d'un intervenant – Unifor

La directrice du Service de santé et de sécurité, Joanne Hay; un membre d'Unifor, Malcolm Campbell; et la directrice de la région de l'Atlantique, Jennifer Murray, se joignent au conseil pour discuter de leurs préoccupations concernant la culture de santé et de sécurité au Nouveau-Brunswick.

Les représentants d'Unifor parlent de leurs efforts continus pour soutenir la santé et la sécurité des travailleurs, en mettant particulièrement l'accent sur la sécurité psychologique et l'incidence de la culture de travail sur les travailleurs. Ils soulignent les lacunes qui surviennent lorsque la formation est principalement donnée en ligne, en faisant remarquer que des occasions d'apprentissage importantes sont parfois perdues, et expriment leur inquiétude quant au caractère adéquat de la formation que reçoivent les superviseurs pour s'assurer qu'ils peuvent instruire les travailleurs de façon sécuritaire et compétente. Ils soulignent la nécessité d'une formation plus solide en personne en matière de santé et de sécurité au travail pour les étudiants, les travailleurs, les employeurs et les superviseurs, et l'importance de s'assurer que les comités mixtes d'hygiène et de sécurité sont fonctionnels, bien soutenus et suivis par des inspecteurs.

Les représentants d'Unifor expriment également des inquiétudes quant au fait que le personnel d'inspection de Travail sécuritaire NB manque de ressources et que la charge de travail actuelle est plus réactive que proactive. Ils indiquent que cette situation a mené à des occasions manquées en matière de prévention et a parfois donné l'impression que les inspecteurs sont plus en accord avec les employeurs que les travailleurs. Les représentants encouragent fortement Travail sécuritaire NB à envisager plus d'employés, des inspections plus proactives et des mesures d'application plus strictes pour traiter les dangers en milieu de travail.

Le conseil s'entretient avec Unifor sur plusieurs points, notamment la possibilité d'intégrer la formation en santé et en sécurité au travail au programme d'études secondaires, le rôle des superviseurs dans la formation accréditée en sécurité, et le changement culturel nécessaire pour faire évoluer la mentalité et ne plus accepter l'idée que les blessures font « partie du travail ». Les membres reconnaissent Unifor comme une ressource précieuse pour la collaboration et conviennent de l'importance d'un dialogue ouvert pour renforcer la santé et la sécurité au travail au Nouveau-Brunswick.

Le président du conseil et le président et chef de la direction remercient les représentants d'Unifor d'être venus et indiquent qu'il y aura d'autres discussions à l'avenir.

Sur motion dûment présentée, appuyée et adoptée, il est unanimement résolu que :
Le conseil reçoive la présentation d'Unifor à titre de renseignement.

8. Politique

a. Politique 25-007 – Prothèses, orthèses et appareils de réadaptation

Le conseil examine les modifications proposées à la Politique 25-007, telles qu'elles figurent dans les documents de la réunion.

Les membres expriment des inquiétudes concernant la garantie et veulent s'assurer qu'on se chargera des clients qui font face à des problèmes de garantie. La vice-présidente à la Stratégie et aux finances rassure le conseil en affirmant que ces réclamations seront traitées par le gestionnaire de cas, qui communiquera avec le fabricant. Elle ajoute que s'il y a un cas où la garantie ne couvre pas le problème, Travail sécuritaire NB s'occupera des frais de réparation.

Les membres demandent à inclure une formulation indiquant que Travail sécuritaire NB aidera le travailleur à accéder à toute garantie avant de payer les réparations. M^{me} MacDonald accepte et indique que la direction reprendra cette question avec les modifications nécessaires.

b. Politique 25-008 – Vêtements

Le conseil examine les modifications proposées à la Politique 25-008, telles qu'elles figurent dans les documents de la réunion.

Les membres demandent si la direction peut présenter de nouveau la politique avec le barème des frais joint pour que les membres puissent l'examiner avant de l'approuver. La direction accepte.

9. Mises à jour législatives

a. Améliorations des prestations

Le président et chef de la direction donne une mise à jour verbale sur ces améliorations. Il indique que les prestations attendent la sanction royale et que la plupart des questions qu'il a reçues concernaient les cancers supplémentaires chez les pompiers.

b. Pompiers

Le président et chef de la direction donne une mise à jour verbale sur sa rencontre avec le ministre concernant les cancers présumés supplémentaires chez les pompiers.

M. Petersen indique qu'il a donné au ministre des renseignements tels que les coûts; les preuves médicales; la comparaison avec d'autres provinces et territoires; etc. Il indique que le ministre a reçu les renseignements et a demandé de les examiner, et qu'une réunion sera prévue pour poursuivre la discussion.

Sur proposition dûment présentée, appuyée et adoptée, il est résolu à l'unanimité :
Que le conseil reçoive la mise à jour législative à titre de renseignement.

10. Bienvenue

Le président du conseil souhaite de nouveau la bienvenue au conseil et reprend la réunion.

11. Rapport de reddition de comptes du président et chef de la direction

Le président et chef de la direction présente un compte rendu de ses activités, tel qu'il figure dans les documents de la réunion. M. Petersen aborde divers sujets tels que l'initiative sur la sécurité des jeunes, l'activité Un pas pour la vie, le prochain Sommet sur la gouvernance de l'Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC), et l'harmonisation de la mobilité de la main-d'œuvre.

Un membre demande si les accidents mortels étaient compris dans le tableau de bord selon la gravité, et le président et chef de la direction a précisé qu'ils font l'objet d'un suivi distinct. Le membre insiste sur le fait que les accidents mortels devraient être signalés au niveau stratégique afin de maintenir l'attention sur ce sujet, en précisant que chaque accident mortel est évitable et que le conseil doit continuer à évaluer les secteurs où les progrès font défaut. Le président et chef de la direction accepte et confirme que les accidents mortels seront ajoutés au cadre de présentation de rapports et compris dans le rapport annuel.

Sur proposition dûment présentée, appuyée et adoptée, il est résolu à l'unanimité :
Que le conseil reçoive le rapport de reddition de comptes du président et chef de la direction à titre de renseignement.

12. Présentation d'un intervenant – Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC)

La chef de la direction générale de l'ACATC, Janet MacEachern, présente le plan stratégique 2023-2026 de l'organisme.

M^{me} MacEachern donne un aperçu des priorités en matière d'échange de connaissances, de leadership national et de communication, notamment les efforts pour fournir des analyses fondées sur les données, soutenir les ententes interprovinciales et élargir la portée avec le site Web, les médias sociaux et les bulletins d'information. Les membres demandent à quoi s'attendre lors du prochain Sommet de l'ACATC sur la gouvernance et M^{me} MacEachern explique que l'activité comprendra des ateliers sur des sujets tels que l'intelligence artificielle et la culture de travail, ainsi que des occasions précieuses de réseautage entre les provinces et territoires.

Un membre demande si toutes les provinces et tous les territoires participent actuellement à l'entente interprovinciale et M^{me} MacEachern confirme qu'ils y participent tous actuellement, et que l'entente est étroitement liée aux discussions en cours sur la mobilité de la main-d'œuvre.

Sur motion dûment présentée, appuyée et adoptée, il est unanimement résolu que :
Le conseil reçoive la présentation de l'ACATC à titre de renseignement.

13. Mise à jour du Comité de vérification

a. Rapport du président de la réunion du 21 mai 2025

Le président du Comité de vérification présente le rapport tel qu'il figure dans les documents de la réunion.

Sur motion dûment présentée, appuyée et adoptée, il est unanimement résolu que :
Le conseil reçoive le rapport du président du Comité de vérification à titre de renseignement.

b. Fin d'exercice 2024 – Loi sur les accidents du travail

Le président du Comité de vérification fournit la recommandation du Comité de vérification concernant la fin d'exercice 2024 de la *Loi sur les accidents du travail*, telle qu'elle figure dans les documents de la réunion.

Sur motion dûment présentée, appuyée et adoptée, il est unanimement résolu que :
Le conseil approuve la fin d'exercice 2024 de la Loi sur les accidents du travail.

c. Fin d'exercice 2024 – Loi sur l'indemnisation des pompiers

Le président du Comité de vérification fournit la recommandation du Comité de vérification concernant la fin d'exercice 2024 de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*, telle qu'elle figure dans les documents de la réunion.

Sur motion dûment présentée, appuyée et adoptée, il est unanimement résolu que :
Le conseil approuve la fin d'exercice 2024 de la Loi sur l'indemnisation des pompiers.

14. Rapport annuel

La vice-présidente aux Gens et à la culture présente le rapport annuel 2024 de Travail sécuritaire NB tel qu'il figure dans les documents de la réunion.

M^{me} Dooley souligne le solide rendement en matière de sécurité du Nouveau-Brunswick tout en précisant que d'autres progrès sont nécessaires. Elle explique également que les ordres d'application de la loi ne seront plus inclus dans l'indice de santé et de sécurité, puisque leur présence fait baisser le pointage même si l'application vise à favoriser la sécurité.

Un membre demande si les ordres d'application de la loi devraient être considérés comme des outils positifs, les comparant aux lois sur la ceinture de sécurité dans le cadre desquelles leur application sauve des vies. Le président et chef de la direction est d'accord et explique que retirer les ordres de l'indice vise à éviter de donner l'impression que la rédaction d'ordres supplémentaires était négative.

Un autre membre demande si les réclamations de longue durée sont comprises dans le rapport. M^{me} Dooley confirme qu'elles sont toutes prises en compte, sans exception, bien que d'autres provinces et territoires aient des approches différentes.

Sur motion dûment présentée, appuyée et adoptée, il est unanimement résolu que :
Le conseil approuve le rapport annuel 2024 de Travail sécuritaire NB.

15. Planification du conseil

a. Examen du plan stratégique 2025-2029

La directrice, Stratégie d'entreprise et planification fait un rappel au conseil sur le plan stratégique 2025-2029, tel qu'il figure dans les documents de la réunion.

Les membres demandent qu'une définition de la « gravité » soit fournie à titre de référence, et le président et chef de la direction indique qu'elle sera fournie.

Sur motion dûment présentée, appuyée et adoptée, il est unanimement résolu que :
Le conseil reçoive l'examen du plan stratégique 2025-2029 à titre de renseignement.

b. Priorités du conseil en matière de législation, de politiques et de consultation auprès des intervenants

Le conseil examine les priorités du conseil en matière de législation, de politiques et de consultation auprès des intervenants, telles qu'elles figurent dans les documents de la réunion.

Sur motion dûment présentée, appuyée et adoptée, il est unanimement résolu que :
Le conseil approuve les priorités du conseil en matière de législation, de politiques et de consultation auprès des intervenants.

16. Mise à jour du Comité d'examen des accidents mortels

a. Rapport du président au sujet de la réunion du comité tenue le 13 mai 2025

Le président du Comité présente un aperçu de son rapport pour la réunion du Comité d'examen des accidents mortels tenue le 13 mai 2025, tel qu'il figure dans les documents de la réunion. Il indique que tous les accidents mortels étaient évitables, et remercie le Comité et le personnel de leurs efforts en faveur des petites entreprises et de la sécurité psychologique.

Sur motion dûment présentée, appuyée et adoptée, il est unanimement résolu que :
Le conseil reçoive le rapport du président du Comité d'examen des accidents mortels à titre de renseignement.

17. Mise à jour du Comité de gouvernance, des gens et de la culture

a. Rapport du président au sujet de la réunion du comité tenue le 14 mai 2025

Le président du Comité présente un aperçu de son rapport pour la réunion du Comité de gouvernance, des gens et de la culture tenue le 14 mai 2025, tel qu'il figure dans les documents de la réunion.

Sur motion dûment présentée, appuyée et adoptée, il est unanimement résolu que :

Le conseil reçoive le rapport du président du Comité de gouvernance, des gens et de la culture à titre de renseignement.

b. Résultats et recommandations de l'analyse du marché sur cinq ans des taux de salaire

c. Examen de la Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail et le Tribunal d'appel des accidents au travail

Le conseil examine les modifications proposées à la *Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail et le Tribunal d'appel des accidents au travail*, telles qu'elles figurent dans les documents de la réunion.

Un membre indique que pour le prochain examen, il faudrait envisager de modifier le texte de la loi pour un langage plus clair. Il fait remarquer que la confusion règne autour de la loi en raison du langage complexe utilisé.

Sur motion dûment présentée, appuyée et adoptée, il est unanimement résolu que :
Le conseil approuve la dernière recommandation pour les modifications législatives à la Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail et le Tribunal d'appel des accidents au travail aux fins de soumission au ministre.

18. Mise à jour du Comité des finances et des placements

a. Rapport du président du Comité au sujet de la réunion du Comité des finances et des placements tenue le 29 mai 2025

Le président du Comité présente un aperçu de son rapport pour la réunion du Comité des finances et des placements tenue le 29 mai 2025, tel qu'il figure dans les documents de la réunion.

Un membre demande s'il l'on prévoit trouver un conseiller pour le Comité des finances et des placements. Le président et chef de la direction indique que la conversation devrait avoir lieu au niveau du Comité et que le sujet sera abordé lors de la réunion du troisième trimestre.

Sur motion dûment présentée, appuyée et adoptée, il est unanimement résolu que :
Le conseil reçoive le rapport du président du Comité des finances et des placements de la réunion tenue le 29 mai 2025.

b. Politique 34-205 – Énoncé de philosophie et de principes en matière de placements

Le conseil examine les modifications proposées à la Politique 34-205 – Énoncé de philosophie et de principes en matière de placements, telles qu'elles figurent dans les documents de la réunion.

Sur motion dûment présentée, appuyée et adoptée, il est unanimement résolu que :
Le conseil approuve les modifications à la Politique 34-205 – Énoncé de philosophie et de principes en matière de placements et aux annexes connexes.

19. Affaires nouvelles

Le conseil discute de l'importance d'allouer suffisamment de temps à l'ordre du jour pour les présentations des intervenants et de s'assurer que les documents sont fournis à l'avance. Les membres conviennent que ces mesures permettraient des discussions plus utiles et plus complètes.

20. Séance à huis clos

Une séance à huis clos a lieu.

Ajournement

Motion d'ajournement (appuyée et adoptée) le 5 juin 2025, à 12 h 04.